

Projet de résolution de la commission Avenir de la Douane

Mise en place suite au dernier congrès de Clichy et qui avait même débuté son activité dès Décembre 2003, la commission Avenir de la Douane a eu pour finalité de concevoir notre projet syndical, dans un sens politique, de manière à contrer en premier lieu les réformes organisationnelles que François Mongin administrait depuis 2002 à notre administration dans le but de démanteler, en se servant au passage des méthodes de gestion mises en place par la LOLF, l'outil douanier de protection de l'espace économique.

Cette commission avait donc pour vocation à couvrir l'ensemble des champs d'intervention de la douane, à l'exception des services de la surveillance qui disposaient de leur propre commission, de manière à répondre aux attaques frontales que ces domaines ne manqueraient pas de subir. Et 2005 fut particulièrement riche en réformes : garantie des métaux précieux, LCF, AG, Douane maritime notamment. Et de fait, il nous faut constater que sur l'ensemble de ces dossiers, nous n'avons pas été en mesure d'instaurer ces rapports de force à même de contrer ce déluge réformiste, à l'exception toutefois des réformes maritimes et AG où des avancées ponctuelles ont pu être obtenues. Il est certain que la Commission Avenir de la Douane n'a pas été suffisamment réactive sur ces dossiers, comme pour la LCF prise en cours de route à un moment où l'ensemble du dossier était déjà ficelé. De plus, mettre en route une telle commission nécessite du temps eu égard à l'ampleur de l'ambition

affichée qui est apparue parfois démesurée. Il aura fallu quelques réunions de cadrage début 2005 pour définir entre autres les champs et modes d'intervention de la commission, sans oublier de coller à l'actualité du moment, ainsi de la réalisation d'un 4 pages sur le non au TCE. Or, conçue comme « cercle » de réflexion qui aurait voulu prendre de la hauteur avec l'actualité immédiate, c'est celle-ci qui a en réalité déterminé son ordre du jour, avec la présentation du Libre Blanc en Octobre et, ainsi, les prémises de la réforme OPCO.

Toutefois, bien que celle-ci ait débattu de ce fait de problématiques à majorité OPCO, le souci de dégager des thématiques transversales à toute la douane à même d'être portées par notre OS fut largement présent. Ainsi, après avoir dégagé dans un premier temps le principe pour la douane du contrôle de la marchandise, les réflexions se sont concentrées sur les niveaux pertinents de contrôle, de même sur l'éventualité d'une spécialisation des personnels pour pouvoir appréhender de nombreux domaines de compétences souvent pointues, réflexions ayant débouché sur la nécessité de penser l'éventualité d'une fusion OPCO/SU, alors que les évolutions communautaires plaident en ce sens. Ces réflexions ont par ailleurs servi de trame au courrier destiné aux parlementaires, rédigé en Mai 2006.

Compte tenu de l'urgence de la réforme OPCO et de la réaction qui se devait d'y être apportée, la commission s'est transformée, à mesure que les groupes

de travail qui y étaient liés laissaient peu à peu en deviner les contours, en commission OPCO, avec des réunions correspondant aux préparations aux dits groupes. A partir des textes élaborés par les divers membres est élaboré avec le bureau national le journal « Quels contrôles douaniers demain ? », autour duquel a été bâti notre com contre la réforme et qui a permis à Solidaires de prendre quelques longueurs d'avance sur ses joyeux partenaires. Et notamment sur le plan politique où le matériel apporté par la commission a permis d'alerter et de convaincre un certain nombre d'élus de la justesse de nos convictions.

Sur ce dossier OPCO, la commission a été semblait-il d'un apport essentiel. Ce dossier a surtout révélé l'absence totale de projet syndical des autres OS. Absence tellement visible lors des négociations de Décembre 2006 au moment où le rapport de force devait permettre des avancées, ce qu'elle permit uniquement à minima. Et encore heureux que Solidaires eut pu construire dans l'intervalle une base idéologique minimum pour une intersyndicale caractérisée par un certain amateurisme et une totale impréparation à quelques heures d'un rendez vous crucial, comme l'on en a certainement peu connu en douane. Mais l'apport de Solidaires ne fut pas celui de sa commission, la base revendicative ayant été élaborée à partir d'un conseil national d'un nouveau genre, réuni par voie « électronique ».

Car effectivement voici près d'un an que la Commission ne s'est plus réu-

nie. Et ce, alors que la réforme OPCO est loin d'être achevée, surtout dans un sens positif pour les personnels. Sans doute touchons nous là aux limites de l'exercice, sachant que les missions de la douane sont tout sauf homogènes, en plus d'être très nombreuses. Ceci a d'ailleurs nécessité un fonctionnement en « sous groupes », tant le fonctionnement en séance plénière s'est avéré mal aisé sans préparation et exploration préalables des thèmes « secondaires », ainsi de la dualité entre bureaux extérieurs et intérieurs, la question de la spécialisation des personnels, ou encore la place du contrôle a posteriori et des facilitations aux opérateurs. Ces thématiques qui sont au cœur de la réforme OPCO démontrent à quel point Solidaires n'a pas eu de retard sur ce sujet, malgré un fonctionnement de la commission malaisé et de niveaux de compétences non homogènes. Faut-il à l'avenir que la Commission Avenir de la Douane se réunisse encore sous son format « plénier » ou qu'elle prenne la forme d'un comité de synthèse entre diverses commissions ou « sous-commissions » ? De même a été évoqué la nécessité de disposer de référents par sujet/domaine d'activité, sorte d'experts proches des réalités de terrain à même de faire remonter les préoccupations et revendications, de participer à des groupes de travail nationaux voire élaborer sur un thème transversal des positions ainsi qu'un cahier revendicatif. Alors que notre syndicat grossit en adhérents, cette dernière idée doit être mise en œuvre car la pratique a démontré que la commission reposait en grande partie sur les épaules de quelques uns tout au plus dont la polyvalence sur l'ensemble des sujets est source d'approxima-

tions et de contre sens flagrants, ceci nécessitant à l'inverse une implication réelle et importante des sections. Nous appelions déjà de nos vœux une telle participation dès la mise en place de cette commission mais à l'évidence, celle-ci est restée très majoritairement lettre morte. De même pour la veille informationnelle, peu activée dans les faits.

Compte tenu de ce qui précède, il paraît souhaitable de faire coïncider le mode d'organisation avec une pratique qui semble opportune. Aussi ayant principalement œuvré sur la thématique OPCO, la commission se transformerait-elle en une Commission OPCO aux côtés de son pendant en Surveillance (sans pour autant être étanches), lesquelles seraient chapeautées par le BN au sein duquel un comité de synthèse permettrait de dégager des perspectives transversales à partir des travaux de ces dernières tout en leur proposant également des pistes de réflexion. Une question : compte tenu du fait que l'on revient à un schéma classique d'une commission par branche, faut-il également instituer une commission AG ou faut-il que la commission OPCO prenne en charge ce secteur d'activité, histoire de ne pas diviser encore plus les personnels et de ne pas alourdir la structure ? Du point de vue de la structuration, sans aller dans le détail laissé à l'appréciation de ses membres, il apparaît toutefois nécessaire, eu égard à la charge de travail déjà lourde et un cumul des mandats peu démocratique, que le ou les membres de ce comité de synthèse n'aient pas la responsabilité des dites commissions. La commission OPCO devra en priorité recenser des référents par domaine, ceux-ci en constituant l'ossature. Quant au

mode de réunion le plus opportun, celui-ci peut être évidemment décentralisé (aucune obligation de tenir un rendez vous parisien) et utilisera les modes d'échanges électroniques, à commencer par la liste de diffusion « Avenir de la Douane » peu usitée jusqu'alors, dans un souci ne serait-ce d'économies.

Tout cela doit nous permettre ainsi de formaliser plus avant notre projet syndical. C'est un enjeu crucial, à l'heure d'une campagne électorale où en arrière plan des débats centrés sur nos problématiques se déroulent. Et qui prouvent que la douane est bien un enjeu central de la mondialisation libérale, et non un dossier secondaire, comme le pressentait déjà les premiers travaux de la Commission Avenir de la Douane. Ainsi de celui tournant autour du néo-protectionnisme, porté par les intellectuels Emmanuel Todd et l'économiste Jacques Sapir. C'est un débat crucial qui, entre l'érection de droits de douanes à finalité par exemple sociales et environnementales et au contraire la construction de nouveaux droits économiques et taxes globales, constitue entre autres un thème de clivage important entre défenseurs du libre échangeisme, partisans d'un « laissez faire » et détracteurs de ce système d'organisation économique. Les débats au sein du conseil scientifique d'ATTAC, particulièrement vifs sur le sujet (car les contradicteurs du libre échangeisme ne sont pas nécessairement des défenseurs des thèses protectionnistes) en sont là pour en témoigner. Nous ne pouvons décemment être absents du débat, d'où celui que nous vous proposons pour conclure ce congrès, lequel doit permettre à notre organisation de tracer des perspectives.